



37 VOIX POUR  
&  
12 VOIX CONTRE

# LES ÉLUS ONT DÉCIDÉ DE CONFIER À UN OPÉRATEUR PRIVÉ LA GESTION DE LA SALLE MULTIFONCTION



CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI  
22 JUILLET 2026



## UN EQUIPEMENT INSCRIT DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

La création de cette salle de spectacle répond à une demande identifiée sur le territoire et s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Communauté d'agglomération pour renforcer l'offre culturelle et événementielle à l'échelle du territoire.



## UN MODE DE GESTION DÉLÉGUÉ ADAPTÉ

Les élus ont opté pour une délégation de service public (DSP) :



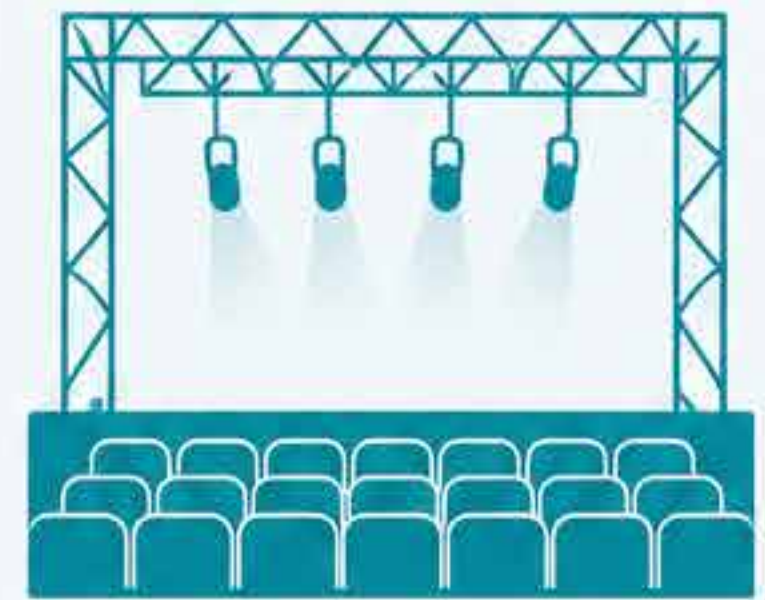
Le territoire restera propriétaire de l'équipement et garant du service public.



L'exploitation quotidienne sera confiée à un opérateur privé spécialisé, sélectionné après mise en concurrence.



Ce dernier sera chargé de la programmation, de la billetterie, de l'accueil du public et des services associés.



## POURQUOI UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ?

Ce mode de gestion présente plusieurs avantages pour le territoire.



Il permet de s'appuyer sur l'expertise reconnue d'opérateurs professionnels du spectacle vivant et de l'événementiel, capables d'assurer une montée en charge rapide de l'équipement.



L'opérateur tirant ses revenus principalement de l'exploitation de la salle assume également une part du risque financier, ce qui limite l'exposition de la collectivité.



En contrepartie, l'Agglomération exercera un contrôle renforcé sur la bonne exécution des prestations.



L'Agglomération percevra une redevance annuelle versée par le délégataire.



## PROCHAINES ÉTAPES

La procédure de mise en concurrence sera très prochainement lancée. À l'issue de celle-ci, un délégataire sera désigné pour exploiter la futur salle au bénéfice des habitants du territoire.



MISE EN CONCURRENCE



DÉSIGNATION DU DÉLÉGATAIRE



AU SERVICE DES HABITANTS